



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, le 10/05/2020

CORONAVIRUS PRATIQUE DES ACTIVITÉS DE MONTAGNE À COMPTER DU 11 MAI

Comme annoncé par le Président de la République, le confinement mis en place sur tout le territoire depuis le 17 mars sera progressivement levé à partir du lundi 11 mai 2020.

A compter de cette date, la pratique d'une activité physique et sportive sera possible en plein air et à titre individuel. Quelque soit le sport pratiqué, les règles de distanciation sociale et les mesures barrières devront s'appliquer.

En Savoie, la pratique des activités de montagne sera de nouveau possible à compter du 11 mai mais soumise à des restrictions, afin notamment de permettre le respect des gestes barrières et limiter ainsi la propagation du virus.

Les modalités pour évaluer les mesures de distanciation dans les refuges étant encore en cours d'étude, ces derniers restent fermés pour le moment.

Dans ces conditions et jusqu'au 2 juin inclus, la pratique des activités de montagne est limitée à la journée dans le département de la Savoie.

L'activité physique ou sportive pratiquée devra permettre une distanciation sociale permanente et le respect des gestes barrières. Conformément aux dispositions de la loi d'urgence sanitaire, ces activités ne pourront être exercées qu'à titre individuel ou en groupe de 10 personnes maximum.

L'accès à la montagne devra enfin respecter l'autorisation de déplacement limitée à 100km du domicile.

Louis LAUGIER, préfet de la Savoie, demande à chacun de faire preuve de la plus grande prudence. Compte tenu du confinement et du manque d'entraînement des pratiquants, la reprise devra se faire de manière progressive et modérée.

Préfecture de la Savoie

Service interministériel de la communication
Tél : 04 79 75 50 15 ou 50 16 / 06 24 99 84 67
Mél : pref-communication@savoie.gouv.fr